

Les théories de développement régional et la contribution des ressources dans le démarrage des petites localités en voie de dépeuplement: le cas du Bas Saint-Laurent

Majella Simard

Université du Québec à Rimouski

Département des Sciences humaines

Rimouski (Qc) G5L 3A1

«Quand il devient évident qu'une logique est absurde, que le mouvement qu'elle induit conduit à la faillite, alors seulement une autre logique peut émerger»

Thierry Gaudin

Problématique

Depuis le milieu du XX^e siècle, l'espace rural québécois a subi de profondes transformations. Celles-ci ont affecté à la fois le nombre et la taille des localités, les formes d'organisation de l'espace, les structures d'âge, les occupations et l'ensemble de la vie relationnelle. Ces transformations ont contribué à accentuer les écarts de développement dans les zones de peuplement les plus isolées et les plus éloignées des grandes agglomérations urbaines. C'est le cas notamment du Bas Saint-Laurent, l'une des sept grandes régions périphériques du Québec¹, où une part importante de la population est demeurée en marge des principaux progrès et évolutions réalisés à l'échelle de la province. Ces disparités se manifestent avec une plus grande acuité dans les localités de petite taille démographique et, plus particulièrement, dans celles dont la population est inférieure à 500 habitants. Ce segment de l'espace rural présente les problèmes socio-économiques les plus sérieux (tableau 1). En 1996, ces localités étaient au nombre de 41 (figure 1). Elles se situent pour la plupart sur les hautes terres appalachiennes. Quelques-unes longent également le littoral. À l'exception de Métis-sur-Mer et Mont-Label, elles ont toutes été en régression démographique au cours de la période 1971-1996 (tableau 2). En outre, elles possèdent un revenu familial moyen inférieur à celui de la province (tableau 3). La faiblesse des niveaux de revenu locaux résulte d'emplois peu spécialisés et mal rémunérés qui appartiennent majoritairement au secteur des ressources et à une structure de services plutôt rudimentaire. Elle se manifeste de façon sérieuse dans toutes les MRC de la région mais plus particulièrement dans les municipalités de l'arrière-pays localisées à l'écart de la route nationale 132.

[TABLEAU 1 Caractéristiques socio-économiques des localités rurales du Bas Saint-Laurent en fonction de leur strate démographique en 1996](#)

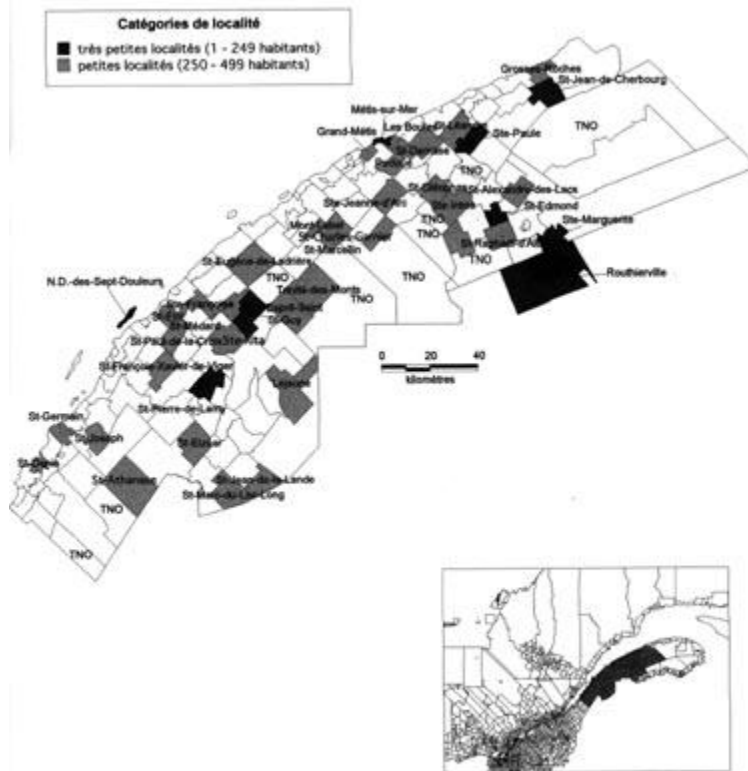
TABLEAU 1 Caractéristiques socio-économiques des localités rurales du Bas Saint-Laurent en fonction de leur strate démographique en 1996

Taille des localités/ Caractéristiques	Taux d'activité	Taux de chômage	Revenu familial moyen(\$)	% des transferts gouvernementaux par rapport au revenu total	Seuil de faible revenu
0 - 499	50,2	26,9	32 493	39,8	20,9
500 - 999	51,9	25,4	35 594	34,0	19,3
1 000 - 1 999	55,4	18,0	39 951	27,5	15,0
2 000 - 2 999	57,4	15,4	42 417	22,5	15,4
3 000 - 3 999	58,5	13,9	42 061	22,1	13,6
4 000 - 4 999	65,0	8,9	51 822	13,6	9,1

Source: Statistique Canada. Recensement de 1996.

L'exploitation des ressources² a toujours occupé une place considérable dans la structure économique des petites localités du Québec. Dans le Bas Saint-Laurent, les activités du secteur primaire sont tellement importantes que plusieurs auteurs et certains organismes en sont venus à qualifier cette portion du territoire québécois de «région-ressource». En 1996, l'agriculture, la forêt, la pêche et les activités minières retenaient 12,4% de la main-d'oeuvre bas-laurentienne comparativement à 3,7% pour l'ensemble de la province. Sur la base des petites localités, les activités du secteur primaire totalisaient 28,6% de la structure occupationnelle, pour un total de 1 420 emplois.

FIGURE 1 Les petites localités rurales dans l'assiette socio-spatiale Bas-Laurentienne



Source: Statistique Canada, Recensement de 1996.
Cartographie: Majella Simard, UQAR, 1999.

TABLEAU 2 Évolution démographique des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent entre 1971 et 1996

TABLEAU 2 Évolution démographique des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent entre 1971 et 1996

Municipalités/Années	1971	1991	1996	% de var. 71-96	% de var. 91-96
Métis-sur-Mer	175	239	211	20,6	-11,7
Mont-Label	350	320	355	1,4	10,9
St-Alexandre-des-Lacs	387	383	350	-9,6	-8,6
St-Denis	617	442	488	-20,9	10,4
Ste-Paule	289	187	228	-21,1	21,9
Grand-Métis	356	287	276	-22,5	-3,8
Grosses-Roches	639	517	493	-22,8	-4,6
St-Eugène-de-Ladrière	636	479	479	-24,7	0,0
Lejeune	496	397	371	-25,2	-6,5
St-Athanase	538	384	391	-27,3	1,8
St-Joseph	568	415	412	-27,5	-0,7
St-Germain	423	325	300	-29,1	-7,7

St-Damase	624	435	439	-29,6	0,9
St-Elzéar	532	406	374	-29,7	-7,9
St-Edmond	348	242	239	-31,3	-1,2
St-Cléophas	608	440	404	-33,6	-8,2
Les Boules	619	397	410	-33,8	3,3
St-Médard	478	321	314	-34,3	-2,2
St-Marc-du-Lac-Long	747	509	486	-34,9	-4,5
Ste-Irène	549	363	352	-35,9	-3,0
Ste-Françoise	763	506	467	-38,8	-7,7
St-Zénon	767	496	464	-39,5	-6,5
St-Jean-de-la-Lande	534	359	323	-39,5	-10,0
St-Léandre	673	394	401	-40,4	1,8
St-Raphaël-d'Albertville	615	400	364	-40,8	-9,0
St-Paul-de-la-Croix	680	456	402	-40,9	-11,8
St-Marcellin	534	290	313	-41,4	7,9
Padoue	507	332	296	-41,6	-10,8
St-Éloi	589	352	340	-42,3	-3,4
St-Simon	906	491	504	-44,4	2,6
St-François-de-Viger	555	318	305	-45,0	-4,1
Ste-Rita	747	402	387	-48,2	-3,7
Ste-Jeanne-d'Arc	720	369	371	-48,5	0,5
St-Jean-de-Cherbourg	471	229	239	-49,3	4,4
Trinité-des-Monts	789	345	383	-51,5	11,0
St-Charles-Garnier	731	373	337	-53,9	-9,7
Ste-Marguerite	546	260	235	-57,0	-9,6
St-Guy	308	157	108	-64,9	-31,2
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	175	44	42	-76,0	-4,5
St-Pierre-de-Lamy	n.d	180	138	n.d	-23,3
Esprit-Saint	n.d	501	472	n.d	-5,8
Routhierville	n.d	40	24	n.d	-40,0
TOTAL	21 589	16 773	16 283	-24,6	-2,9

Source: Statistique Canada. Recensements de 1971, 1991 et 1996.

TABLEAU 3 Revenu familial moyen des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent en 1996

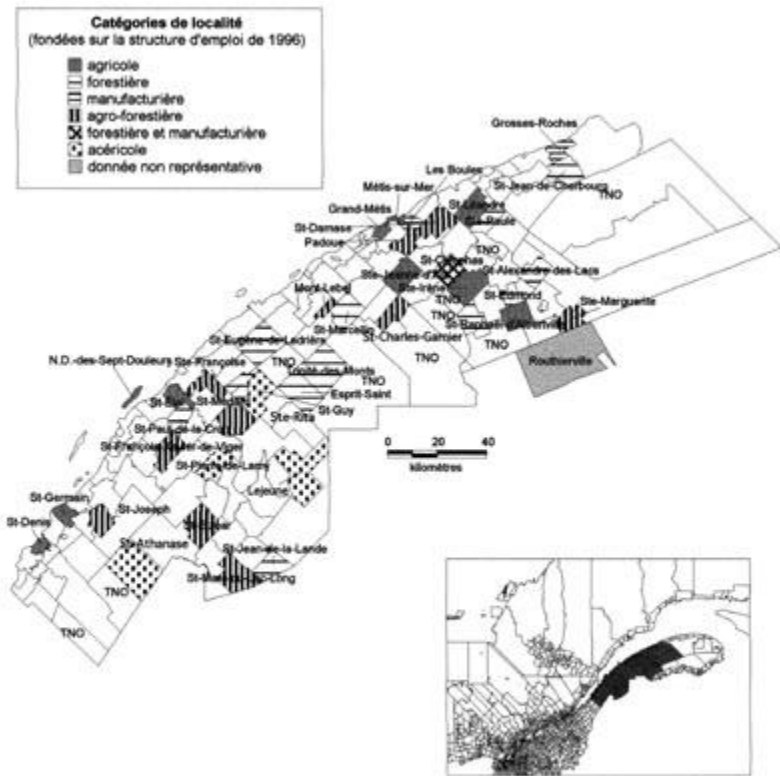
TABLEAU 3 Revenu familial moyen des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent en 1996

Localités	Revenu familial moyen (\$)	% par rapport au RMR du Québec
St-Damase	42 726	86,7
St-Jean-de-la-Lande	41 522	84,3
Grand-Métis	40 163	81,5
Les Boules	38 062	77,3
Ste-Françoise	37 473	76,1
St-Raphaël-d'Albertville	36 618	74,3
Mont-Label	36 248	73,6
Grosses-Roches	35 467	72,0
St-Joseph	35 299	71,7
Ste-Irène	35 096	71,2
Esprit-Saint	34 767	70,6
Lejeune	34 584	70,2
St-Cléophas	33 524	68,1
St-Eugène-de-Ladrière	33 484	68,0
St-Denis	33 444	67,9
St-Marc-du-Lac-Long	33 317	67,6
Padoue	32 846	66,7
Saint-Germain	32 834	66,7
St-Zénon	31 969	64,9
St-Elzéar	30 848	62,6
St-Alexandre-des-Lacs	30 469	61,9
St-Athanase	30 340	61,6
St-Léandre	30 112	61,1
St-Paul-de-la-Croix	29 899	60,7
St-Éloi	29 029	58,9
St-Charles-Garnier	27 776	56,4
St-Marcellin	27 608	56,0
St-François-Xavier-de- Viger	27 506	55,8
Trinié-des-Monts	26 818	54,4
Ste-Rita	26 527	53,8
St-Médard	24 348	49,4
Ste-Jeanne-d'Arc	19 038	38,6

Note: Dans le but de préserver le caractère confidentiel de certaines informations, Statistique Canada ne fournit pas le revenu familial moyen des très petites localités.
Source: Statistique Canada. Recensement de 1996.

Le secteur agricole génère le plus d'emplois, suivi de la forêt avec respectivement 765 et 620 emplois (figure 2). La forêt constitue l'ossature de base de l'économie bas-laurentienne. Elle est exploitée pour satisfaire des besoins qui débordent largement les frontières de la région. Pour cette raison, elle demeure soumise aux décisions prises bien loin des aires de coupe et parfois même à l'extérieur du pays. De fait, les papeteries fonctionnent bien quand les pays étrangers demandent de fortes quantités de papier journal. L'exploitation forestière se trouve ainsi sous la dépendance d'une conjoncture déterminée par les espaces fortement urbanisés. En outre, étant donné que la plupart des emplois forestiers sont saisonniers, ils doivent être appuyés par l'utilisation des autres ressources du milieu et, plus spécifiquement des ressources agricoles. La mise en valeur de deux ou de plusieurs ressources s'impose pour assurer la survie socio-économique de nombreuses petites localités rurales. Par ailleurs, la topographie plus accidentée au sud-est du territoire entraîne une sous-utilisation du potentiel forestier. Selon un document publié en 1978 par l'Office de planification et de développement du Québec (1978), l'exploitation effective des forêts publiques ne toucherait que 76% de la possibilité en essences résineuses et 27% de la possibilité en bois feuillus. Cette sous-exploitation du potentiel forestier se reflète plus particulièrement dans le domaine acéricole. En effet, une étude réalisée en janvier 1994 pour le compte de la Forêt modèle du Bas Saint-Laurent a démontré que seulement 358 300 entailles (sur un potentiel total de 1 829 000) étaient actuellement exploitées sur le territoire de l'Est-du-Lac Témiscouata. À St-Pierre-de-Lamy, Lejeune et St-Guy, l'économie locale gravite presque exclusivement autour de la ressource acéricole. À St-Athanase, une petite municipalité située au sud de la MRC de Témiscouata, quelque 68 individus vivent de cette ressource. Cette localité dispose de 33 érablières totalisant 509 100 entailles (tableau 4).

FIGURE 2 Essai typologique du potentiel des ressources des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent



Source: Statistique Canada, Recensement de 1996.
Cartographie: Majella Simard, UQAR, 1999.

La fonction agricole est caractérisée par la diminution croissante de la main-d'oeuvre affectée à ce secteur d'activité. En 1996, les agriculteurs ne formaient plus que 2,4% des travailleurs du Bas Saint-Laurent comparativement à 51,7% en 1951. La diminution du nombre de cultivateurs n'est pas nécessairement liée à une absence de ressources mais plutôt à une conjoncture économique défavorable, au contexte biophysique, à la marginalité géographique et à différents facteurs humains. Le passage d'une agriculture d'autosuffisance à une agriculture productiviste a également entraîné la disparition de plusieurs exploitations qui ne peuvent devenir rentables dans la nouvelle économie agricole. De 1951 à 1996, le nombre de fermes est passé de 12 132 à 2 482 dans la région du Bas Saint-Laurent. Ce recul s'est manifesté avec une plus grande acuité au sein des petites localités rurales et, plus particulièrement, dans la zone agro-forestière de l'arrière-pays, zone déjà fragilisée par de nombreuses contraintes biophysiques (p.ex. morcellement du relief, pierrosité et faible profondeur des sols, affleurements rocheux). À certains endroits, comme à Ste-Marguerite, St-Médard et St-Marc-du-Lac-Long, la fonction agricole n'est plus qu'un élément résiduel à connotation historique ou une empreinte culturelle du paysage rural.

Partout, les superficies cultivées sont en décroissance. Pour l'ensemble de la région, elles sont passées de 456 704 acres en 1951 à 402 292 en 1996, ce qui représente une diminution de 12%. Cette situation est en partie attribuable au retour à la friche de terres à haut potentiel et ce, en dépit de la loi de protection du territoire agricole. Il y a aussi une forte diminution des petites fermes mais une augmentation des plus grandes, ce qui signifie une consolidation des unités les plus productives, un remembrement dans les secteurs dotés des meilleurs potentiels et une réaffectation des sols les moins fertiles et les moins bien situés. Les terres qui conviennent le plus aux normes et aux préoccupations du moment sont utilisées de façon intensive alors que celles qui répondent mal aux exigences d'une économie productiviste sont laissées à

TABLEAU 4 Inventaire des érablières de la municipalité de St-Athanase en 1996

TABLEAU 4 Inventaire des érablières de la municipalité de St-Athanase en 1996

Érablières	Nombre d'entailles	Nombre	Production
Sucrierie du Lac Landry Inc.	40 000	6	277 barils
Érablière Jacques Caron	6 500	Entreprise familiale	45 barils
Érablière Yvan Bernier	9 000	Entreprise familiale	65 barils
Érablière Clermont Michaud	5 000	Entreprise familiale	30 barils
Érablière du Plateau	2 000	Entreprise familiale	7 barils
Sucrierie des Deux versants	20 000	2	143 barils
Érablière Mario Patry	6 800	Entreprise familiale	51 barils
Érablière Gérard Chénard	8 000	Entreprise familiale	58 barils
Érablière Claude Patry Inc.	17 600	Entreprise familiale	135,5 barils
Érablière Domaine de la Rivière-Noire Inc.	15 000	3	98 barils
Roland Patry et Fils	114 000	24	806 barils
Érablière du Petit Ruisseau d'Eau Claire	20 000	Entreprise familiale	132 barils
Érablière l'Ô des Appalaches Inc.	34 000	6	237 barils
Érablière Sylvain et Gaétan Dionne	6 000	2	21 barils

Les Opérations Normand et Fils Inc.	40 000	5	150 barils
Érablière Claude Michaud	1 100	Entreprise familiale	6 barils
Érablière Jacques Fontaine	15 000	2	75 barils
Érablière L. Deschênes	3 500	Entreprise familiale	25 barils
Sucrierie du Lac Castor Inc.	43 500	3	160 barils
Érablière Bellevue	500	Entreprise familiale	1 baril
Érablière René Fontaine	13 300	2	81 barils
La Sucrierie du Père Teddy Inc.	20 000	6	150 barils
Érablière Monette Sirois Enr.	11 500	1	75 barils
Érablière du Soleil Levant Inc.	35 000	6	180 barils
Érablière Guillaume Levasseur	2 300	Entreprise familiale	16 barils
Érablière des Nadeau	3 000	Entreprise familiale	17 barils
Érablière du Domaine Bouvie Inc.	8 000	Entreprise familiale	25 barils
La familiale des Jalbert	8 500	Entreprise familiale	35 barils
TOTAL	509 100	68	3 101,5 barils

Source: Deschenes, G., 1997. *Saint-Athanase 1922-1997. Histoire d'un pays de colonisation.*, Corporation municipale de Saint-Athanase: H144-H155.

Selon le recensement de 1996, les activités minières généraient 25 emplois. Cette statistique, très conservatrice, ne tient pas compte de la reprise des activités de la carrière Glendyne à St-Marc-du-Lac-Long ni de la découverte récente de gisements de cuivre à St-Guy et Padoue (Dufauville), d'argent dans l'arrière-pays de Trois-Pistoles, et d'or et de zinc près de Ste-Marguerite (secteur Fraser). Abandonnée depuis 1915, la carrière d'ardoise de St-Marc-du-Lac-Long procure de l'emploi (extraction et transformation) à 65 personnes. La production quotidienne représente 24 tonnes, pour une production cumulative de 5 400 tonnes. L'entreprise espère atteindre le cap des 10 000 tonnes pour l'an 2002. Elle a récemment fourni l'ardoise nécessaire à la réfection des toits de la Cathédrale de St. Michael's à Toronto, du Musée du château Ramezay à Montréal, du siège social de ELF à Paris et de celui de MATMUT à Rouen, en France. L'engouement récent pour le «look ardoise» ouvre des perspectives de marché intéressantes pour l'avenir. Par ailleurs, des investissements de 1,2 million de dollars ont été injectés pour l'exploitation et l'exploration de gisements miniers. En décembre 1998, la

Société d'exploration minière Ressources Appalaches annonçait un investissement supplémentaire de l'ordre de 1,4 million de dollars pour 1999. Les activités d'extraction procurent de l'emploi à une vingtaine de personnes. Finalement, l'extraction de la tourbe retient une main-d'oeuvre relativement importante à St-Paul-de-la-Croix. Tout compte fait, le secteur minier contribue à créer plus de 110 emplois au sein des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent. Quant au secteur de la pêche, il fournit du travail à une quinzaine de personnes à St-Denis et à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

À la manière d'une locomotive impuissante à tirer sa charge, l'exploitation des ressources naturelles est incapable d'enclencher un véritable développement. Les théories actuelles de développement économique régional (p. ex. développement exogène, endogène, global, autonome, districts industriels, milieux innovateurs) apportent peu d'aide en raison des nombreux problèmes structurels (p. ex. dispersion de la population, faiblesse de l'armature urbaine et de services, éloignement par rapport aux grands centres, sous-emploi) qui affectent plusieurs petites municipalités rurales du Bas Saint-Laurent. Ces problèmes contribuent à freiner la formation d'économies modernes. «Il y a même lieu de penser que des modèles actuellement privilégiés, comme le développement local ou le développement communautaire, peuvent dans certaines conditions concourir davantage à la marginalisation qu'au développement, dans la mesure où ils ne font qu'entretenir le statu quo ou ralentir faiblement la déstructuration» (Dugas 1994:122). Les lois de l'économie, la compétition pour les marchés, le développement technologique, la mondialisation des échanges et l'accroissement de la concurrence soumettent les localités à problèmes aux mêmes processus de régulation que les grandes entreprises des villes. En outre, les distances par rapport aux marchés et les effets d'échelle contribuent à limiter le rendement économique des ressources.

Puisqu'il n'existe pas, dans la littérature scientifique, de modèle unique permettant de créer et de soutenir le développement, la question du sous-développement local et régional nous apparaît un véritable défi (Simard 1996). Chaque région doit trouver sa propre voie, tout en respectant certaines conditions. Les petites localités du Bas Saint-Laurent possèdent leurs propres caractéristiques, leurs propres ressources, leurs propres contraintes qui font de chacune un cas spécifique dont le diagnostic est unique. «Les situations régionales sont complexes et ne se laissent pas enfermer dans des explications valables pour tous les cas sous tous les cieux et pour toutes les époques» (Côté 1995: 4). Par contre, la conjugaison d'éléments provenant de l'une ou l'autre des diverses théories du développement local ou régional peut s'avérer efficace pour assurer le relèvement de certaines entités.

En nous appuyant sur les principales théories et modèles de développement en vigueur, nous tenterons de préciser quelle pourrait être la contribution des ressources au développement socio-économique des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent. Nous traiterons successivement des modèles de développement exogène (développement par étape, théorie des pôles de croissance, dichotomie centre/périphérie) et endogène (développement local, développement économique communautaire, théorie des milieux innovateurs). Enfin, nous concluons notre article en proposant quelques jalons afin d'assurer l'insertion des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent dans l'économie globale.

Les principaux modèles de développement régional

Les théories du développement exogène

Le développement exogène (aussi appelé développement «par le haut») s'inspire principalement de trois théories: celle du développement par étape, des pôles de croissance et de la dichotomie centre/périphérie. Ces théories relèvent d'un développement qui part des métropoles (le centre).

La théorie du développement par étape (ou graduel) résulte du passage d'une économie basée sur l'agriculture ou sur l'exploitation des richesses naturelles à une économie appuyée sur la transformation sur place de ces ressources (p. ex. Friedmann et Alonso 1969). La mise à exécution des principes de ce modèle devait normalement permettre aux régions à problèmes d'accéder à l'étape du développement par des industries plus complexes à forte valeur ajoutée et, par la suite, aux services tertiaires et/ou à la fabrication de produits de haute technologie. Cette théorie a été fort pertinente pour expliquer les inégalités de développement entre les territoires. Toutefois, la très grande diversité des territoires locaux que l'on observe au Québec, et plus particulièrement, dans la région du Bas Saint-Laurent, la rend difficilement opérationnelle.

De cette théorie du développement par étape, nous pouvons passer à celle des pôles de croissance. Élaborée par l'économiste français François Perroux à la fin des années cinquante et reprise par la suite par maints spécialistes à travers le monde, ce modèle tente de voir comment les effets de la croissance se propagent dans l'espace. Perroux constate que ce ne sont pas toutes les régions qui profitent de ces effets. De fait, l'auteur souligne le contraste entre le «pôle de développement» et leurs zones d'influence, opposant des territoires où fleurissent des activités innovatrices à d'autres dont l'économie est entraînée par ces activités motrices. Selon Perroux, la dynamique des régions dites «centrales» devrait s'étendre graduellement aux entités les plus proches pour atteindre par la suite celles qui sont les plus éloignées. Par exemple, un pôle de croissance pourrait correspondre à une grande firme à

croissance rapide qui engendre des effets d'entraînement par la multiplication de contrats de sous-traitance et des effets externes par une demande de services moteurs pouvant par la suite attirer d'autres firmes. Or, en concentrant les moyens de production sur quelques pôles de croissance, le modèle productiviste néolibéral a contribué à exclure des villages, des villes, voire des régions entières, que l'on ne sollicite que parcimonieusement à l'effort de production de la richesse collective. C'est le cas notamment de la plupart des petites localités du Bas Saint-Laurent qui, en raison de leur éloignement par rapport aux grands centres urbains, ont pratiquement été vidées de leurs ressources pour être ensuite laissées à leur propre sort.

De son côté, le modèle centre/périphérie met l'accent sur l'échange inégal qui est supposé exister entre, d'une part, des territoires à hauts salaires et à forte intégration interne (le centre) et, d'autre part, des territoires caractérisés par une faible rémunération de la main-d'oeuvre et une déstructuration de leur tissu économique (la périphérie). Tout comme la théorie des pôles de croissance, ce modèle est relié aux principes des économies d'agglomération et des économies d'échelle. Dans le premier cas, la concentration économique dans un même lieu engendre généralement des bénéfices collectifs que l'on dit «externes» parce qu'ils sont extérieurs aux agents qui les créent du fait même qu'ils proviennent du grand nombre d'agents et d'échanges économiques entre ceux-ci. Par exemple, la présence de plusieurs entreprises au sein d'une même agglomération permet de développer des infrastructures de transport pour les échanges entre ces firmes, de multiplier les emplois de toutes sortes et donc d'offrir aux nouveaux entrepreneurs qui envisagent de s'installer dans cette agglomération une main-d'oeuvre spécialisée. Dans le deuxième cas, la concentration dans de grandes entreprises doit normalement entraîner une efficacité supérieure. Cette logique repose sur trois grands effets, bien connus en économie industrielle: l'effet d'échelle, l'effet d'apprentissage et l'effet de champ (ou de variété).

Les effets (ou économies) d'échelle se subdivisent en deux grandes catégories: les économies d'échelle de gestion et les économies d'échelle technique. Les premières proviennent du fait que les grandes entreprises, en raison de leur taille, seraient mieux gérées et ainsi, plus compétitives que les plus petites. Quant aux secondes, elles relèvent de la «loi des deux tiers» selon laquelle les coûts n'augmentent en moyenne que de deux tiers avant chaque dédoublement de production, en raison d'économies réalisées notamment aux chapitres du travail, de la gestion et des matières premières.

En ce qui concerne l'effet d'apprentissage, l'expérience acquise par les grandes industries favoriserait le développement à l'étranger de nouvelles firmes et développerait certaines barrières à l'entrée, limitant ainsi la concurrence de la part des autres entreprises.

Enfin, les économies de champ (ou de variété) reposent sur la notion de synergie. Selon cette notion, élaborée par Igor Ansoff, la grande entreprise augmente sa puissance et son efficacité en diversifiant ses activités, de sorte que son pouvoir de marché s'en trouve accru au détriment de petites firmes n'ayant pas cette possibilité.

Le modèle centre/périphérie est à l'avantage des centres urbains qui concentrent des entreprises de grande taille. Ce modèle, basé presque exclusivement sur la notion de croissance économique, ne risque-t-il pas d'entraîner la marginalisation de certains espaces? «L'objectif prioritaire de croissance de l'économie de la province implique en fait l'agrandissement des disparités régionales puisque les espaces dotés au départ des meilleurs avantages comparatifs sont les plus favorisés par les mesures gouvernementales et par les lois de l'économie» (Dugas 1994:113). C'est pourquoi, dans le Bas Saint-Laurent, le mécanisme qui sous-tend le modèle centre/périphérie s'est avéré davantage un outil de marginalisation que de développement économique. En outre, comme pour toutes les dichotomies, il comporte un aspect régulateur dont il faut se méfier. Enfin, il a le défaut de manquer de nuances.

Pour diverses raisons, ces différents modèles de développement «par le haut» ont rapidement été remis en question. L'une de ces raisons tient notamment au fait que les économies d'agglomération créent des coûts importants reliés par exemple à la congestion, à la criminalité et à la valeur des terrains. En outre, les lois de l'économie favorisent la concentration (p. ex. de la richesse, des capitaux, des entreprises, des travailleurs, du peuplement, des services) à certains endroits (les banlieues urbaines par exemple) alors que d'autres sont condamnés à périliter (les régions périphériques). Dans un tel contexte, le sous-développement rural apparaît «comme un phénomène universel de l'économie capitaliste» (Mandel 1969: 29).

La logique de la rentabilité économique et de la productivité impose un modèle d'affectation du territoire où la concentration spatiale est préférable à la dispersion et à la diversité. La promotion aveugle des principes de ce modèle et de leur mise à exécuter sans mesures compensatoires pour les régions éloignées des principaux foyers de développement et marquées de divers handicaps naturels ont contribué à accroître les disparités entre le milieu urbain et les espaces à population dispersée. Les mécanismes du marché et la concurrence entre agents constituent maintenant les meilleurs régulateurs de l'activité économique. Parce que soumise aux lois de l'économie et aux effets de la conjoncture, la mise en valeur des ressources parvient difficilement à atténuer les nombreux problèmes des petites localités bas-laurentiennes.

En fait, non seulement les «supposés» avantages du laisser-faire ne fonctionnent pas, mais ils entraînent une accentuation des inégalités socio-économiques, d'où l'expression bien connue d'un Québec cassé en deux. Pour contrer ces inégalités, l'État a entrepris diverses actions qui, pour l'essentiel, ont pris davantage la forme de paiements de transfert aux particuliers et de subventions aux entreprises que de fonds consacrés au développement des petites localités. Ces mesures ont eu un certain effet sur la rétention des individus et sur la diminution relative des disparités. Cependant, elles ne sont pas parvenues à résorber les carences structurelles des régions périphériques en général et des petites localités en particulier sont victimes. Cet objectif de réduction des inégalités est aujourd'hui disparu des politiques officielles de développement régional. L'État se présente maintenant comme un partenaire des initiatives locales et régionales. Les agents territoriaux sont conviés à prendre eux-mêmes leur développement en main, l'État se contentant de les appuyer dans leurs démarches.

Devant l'insuccès de la mise à exécution des principes des théories de développement exogène pour réduire les disparités régionales, les économistes régionaux en ont élaboré de nouvelles axées notamment sur les ressources du milieu (développement local et communautaire) et sur les synergies possibles grâce aux réseaux de petites entreprises (théorie des milieux innovateurs).

Les théories du développement endogène

Les diverses théories du développement endogène découlent de trois modèles: le développement local, le développement économique communautaire et le modèle des milieux innovateurs.

Le développement local

Selon la définition de l'un de ses principaux défenseurs, Bernard Vachon, le développement local est une:

«stratégie qui vise, par des mécanismes de partenariat, à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'accroître la capacité des collectivités en difficultés à s'adapter aux nouvelles règles du jeu de la croissance au niveau macro-économique ou à trouver d'autres formes de développement qui, par des modes d'organisation et de production inédits, intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental parmi des considérations purement économiques» (Vachon 1991: 104).

Ce type de développement repose essentiellement sur les trois postulats suivants (Vachon 1991):

- Le développement est un processus global
- Les micro-initiatives participent au développement global
- La ressource humaine constitue la force motrice du développement

Contrairement au développement exogène, le développement «par le bas» émerge dans les petites unités territoriales et contribue à façonner le développement du système global (Fontan et Tremblay 1994; Fortin et Prévost 1995). En plus, selon cette perspective, la communauté peut exercer elle-même un rôle crucial dans son développement. Cependant, pour qu'il soit efficace, le développement local doit être appuyé par des capacités entrepreneuriales et surtout par des liaisons fortes avec les marchés nationaux et internationaux. La proximité d'un marché, un minimum d'économies d'agglomération et l'accès à un centre urbain semblent également nécessaires pour assurer la bonne marche de ce modèle (à moins d'être en face d'une impulsion particulière provenant d'une grande entreprise). Les régions de la Beauce, des Bois-Francs, de Drummondville et de St-Hyacinthe sont régulièrement citées comme des exemples de milieux locaux innovateurs (Julien 1997). La réussite des expériences de développement local au sein de ces régions est attribuable à la présence d'un certain nombre d'avantages comparatifs. La Beauce, par exemple, a été favorisée par diverses conditions historiques, culturelles et géographiques. Pour sa part, St-Hyacinthe bénéficie de la proximité du marché montréalais. Enfin, Drummondville profite d'une situation géographique privilégiée.

Comme le Bas Saint-Laurent ne possède aucun de ces avantages, ce genre de développement local peut difficilement contribuer au démarrage des petites localités. En outre, les expériences de développement local dans la région sont freinées par toute une panoplie de forces déstructurantes liées notamment à la structure du peuplement. Qui plus est, les petites localités disposent de très peu de moyens pour contrer les effets de ces forces. Elles ne possèdent pas les outils financiers nécessaires pour relancer leur économie. En outre, elles n'ont pas la possibilité d'agir sur les structures économiques, la réduction des inégalités et la décentralisation de certains pouvoirs administratifs. Leurs problèmes ne peuvent donc pas se résoudre par un simple appel de prise en main.

Enfin, le développement local est soumis à des contraintes qui dépassent largement les capacités des intervenants locaux et régionaux. Par exemple, les stratégies de développement endogène et de prise en main doivent s'opposer à des puissances économiques énormes. De plus, elles s'élaborent au sein de réseaux d'acteurs qui n'ont pas toujours les mêmes visions ni les mêmes intérêts en matière de développement économique.

Il est illusoire de croire que chaque petite localité peut se développer avec la bonne volonté et l'enthousiasme de ses habitants. Une telle vision relève de l'utopie et peut conduire aux mêmes culs-de-sac que la mise à exécution des principes incorporés dans les théories de développement «par le haut». Il est aussi impensable de vouloir éloigner l'État du

développement de ces entités. Car «si l'État peut se passer du monde rural, le monde rural ne peut se passer de l'État» (Jean 1997: 300). En effet, il ne peut être question de laisser les petites localités à elles-mêmes particulièrement dans un contexte de mondialisation des marchés. L'implication des gouvernements supérieurs est essentielle afin de stimuler les initiatives locales et régionales. Ils sont les seuls à posséder les outils et les instruments nécessaires afin d'assurer une distribution plus équitable de la richesse collective. Ils sont également les seuls à détenir les mécanismes de régulation (p.ex. paiements de transfert, modulation politique, transferts fiscaux, subventions, politiques macro-économiques, mesures de péréquation) permettant de contrebalancer les tendances économiques. Il est du ressort de l'État de corriger les effets pervers qu'engendre l'idéologie néolibérale sur les petites localités. Ses stratégies doivent être définies en fonction des besoins et des particularismes de chaque milieu.

Le développement économique communautaire

Le développement économique communautaire est une forme particulière du développement local et donc repose essentiellement sur les mêmes bases théoriques: la prise en main par la population du devenir collectif de leur communauté et l'entrepreneurship (p.ex. Newman et al 1996). D'autres concepts s'associent généralement à ces deux formes de développement. Il s'agit de la mobilisation des citoyens, de la solidarité, de la créativité, de la valorisation des ressources locales et de la décentralisation de certains pouvoirs décisionnels. Il est donc difficile de distinguer les deux perspectives lorsqu'il s'agit d'initiatives concrètes. La première est plus utilisée en Europe, notamment en France alors que la seconde l'est davantage aux États-Unis.

Le développement économique communautaire a d'abord été une forme particulière d'intervention dans les pays en voie de développement et dans les zones urbaines marginalisées des États-Unis. Cette forme de développement remonte aux premiers colons du Mayflower et à leurs pratiques d'assistance mutuelle, puis aux coopératives qui furent instituées au cours de la grande dépression des années trente. Au départ, ces pratiques se fondaient sur la mobilisation des communautés autour d'une philosophie de travail basée sur l'éducation populaire et ce, dans le but de favoriser la diffusion d'allégeances politiques de type démocratique ou, sur le plan économique, d'implanter de nouvelles méthodes ou des technologies modernes. Les premières expériences étaient principalement axées sur la création et l'amélioration des conditions de logement. Par la suite, différents types d'intervention se sont succédés. Avec la montée du chômage et de la pauvreté matérielle, la création d'emplois s'est ajoutée aux objectifs sociaux des organismes communautaires.

Néanmoins, l'objectif ultime du développement économique communautaire est demeuré le même, c'est-à-dire, changer une situation en fonction des besoins locaux à partir des mobilisations locales.

Au Québec, les premières initiatives de cette forme de développement remontent au siècle dernier. À titre d'exemple, signalons les organismes coopératifs institués par les Chevaliers du travail, les associations de commerçants ou encore la création des caisses populaires Desjardins. En milieu urbain, ces initiatives ont pris la forme de projets corporatistes dont l'objectif consistait à réduire les effets de la pauvreté. Le projet Cité-jardin qui a vu le jour à Rosemont dans les années quarante en constitue un bel exemple. Soutenu par l'Église catholique et orchestré par des leaders de la communauté, il visait à constituer un parc d'habitations coopératives autour duquel se greffent diverses activités à caractère économique (p.ex. entreprises manufacturières, commerces divers, services). La dégradation de plusieurs quartiers, notamment à Montréal et à Québec, le phénomène de l'itinérance et le désengagement interventionniste de l'État ont contribué à multiplier les organismes de développement communautaire.

En milieu rural, et plus spécifiquement dans la région du Bas Saint-Laurent, la détérioration de l'environnement économique a entraîné, dans les années soixante-dix, la création de plusieurs organismes ainsi que la mise sur pied de nombreux projets à caractère communautaire. Des corporations sans but lucratif ont mis sur pied des entreprises agricoles collectives. Ces dernières ont tenté d'instituer de nouveaux rapports de production. Elles ont été partie prenante d'un dispositif de développement selon la stratégie de l'aménagement intégré des ressources. Malheureusement, l'agriculture collective s'est avérée un demi-succès, du moins en tant qu'institutionnalisation d'une nouvelle forme d'organisation de la production. «L'agriculture familiale, en ne comptabilisant pas tous les frais de main-d'oeuvre dans le prix des marchandises qu'elle livre au marché, offre une concurrence efficace à toute forme sociale d'agriculture, qu'elle soit de type capitaliste ou socialiste, coopératif ou autogestionnaire» (Jean 1988: 258).

Les exploitations agricoles qui se sont transformées en entreprises privées sont les seules à avoir survécu à ces expérimentations d'autogestion. Quant aux autres, elles ont simplement disparu ne vivant que le temps des subventions disponibles dans le cadre de programmes gouvernementaux de création d'emplois.

L'agriculture ne constitue pas le seul domaine où l'on a mis sur pied des entreprises à caractère communautaire dans le Bas Saint-Laurent. Des organismes d'aménagement et de gestion collective de la forêt privée ont également vu le jour. Les sociétés d'exploitation des

ressources constituent un exemple patent de ce type d'initiative. Vouées initialement à la forêt, plusieurs de ces sociétés ont étendu leurs activités à l'agriculture et au tourisme. Même si ces organismes communautaires sont toujours actifs et leur rôle socio-économique important, ils ont été incapables de freiner la décroissance démographique des petites localités rurales. Ils ont tout au plus contribué à la ralentir. Le secteur des services n'a pas échappé à ces nouvelles tentatives de développement. Mentionnons, par exemple, la présence de nombreuses coopératives dans le domaine de l'éducation, de l'agroalimentaire, de l'habitation, des services funéraires et du crédit. Enfin, plusieurs localités se sont dotées d'organisation à caractère socioculturel et de comités de citoyens.

Si certains organismes ont permis la mise en valeur des ressources locales (notamment dans la région du JAL), ils ne sont cependant pas parvenus à atténuer la précarité et la marginalité que l'on retrouve en milieu rural ni à faire contrepoids aux carences structurelles que nous avons évoquées plus tôt.³ En outre, ces organismes se heurtent à de nombreux obstacles. Nous laissons le soin aux sociologues Louis Favreau et Benoît Lévesque de les identifier:

- un financement souvent aléatoire et de courte durée;
- un cadre de travail et des demandes qui ne correspondent souvent à aucun programme existant;
- une exigence de rentabilité dans des secteurs qui peuvent ne pas être rentables ...;
- un financement en relation avec des postes de travail et non des projets; et
- des guichets multiples...

Dont les règles de jeu et souvent les objectifs sont difficiles à harmoniser (Favreau et Lévesque 1996).

La fatigue et le découragement ont souvent raison des individus les plus dynamiques. En effet, le risque d'épuisement et de démobilisation s'accroît lorsque le fardeau de responsabilités repose trop longtemps sur les épaules des mêmes personnes. Le syndrome du TLM (Toujours Les Mêmes) est un phénomène bien connu dans les petites localités rurales. En dépit des nombreuses difficultés qu'ils ont à traverser, les organismes de développement communautaire ont contribué (et contribuent toujours) à maintenir une certaine cohésion sociale tout en ralentissant le processus de dévitalisation rurale. Leurs actions n'ont cependant pas permis d'atténuer de façon appréciable les effets pervers d'une société à deux vitesses.

La théorie des milieux innovateurs

On a beaucoup écrit sur la théorie des milieux innovateurs et sur tout ce qui entoure la notion des districts industriels. La littérature européenne est particulièrement abondante sur ces deux

sujets (p.ex. Aydalot 1986; Camagni 1990; Beccatini 1992; Pecquer 1996). Les exemples de la «Silicone Valley» et de la «troisième Italie» sont connus par la plupart des chercheurs des sciences régionales. Au Québec, les milieux innovateurs et les districts industriels ont également retenu l'attention de quelques auteurs. Mentionnons notamment les travaux de Côté (1995), Proulx (1995a, 1995b) et de Tremblay (1998). La dynamique des milieux innovateurs s'observe notamment dans les Cantons-de-l'Est dont le déclin des grandes industries traditionnelles a forcé les entrepreneurs locaux et régionaux à retrousser leurs manches pour répondre aux demandes de nombreuses productions de substitution pour le marché montréalais. Bien que ce modèle ait été une réussite à certains endroits, il n'a toujours pas favorisé le démarrage des régions périphériques et encore moins celui des petites localités rurales.

La théorie des milieux innovateurs porte principalement sur la création d'entreprises nouvelles. Elle met l'accent sur le territoire, ou le milieu, considéré comme source d'innovation. La dimension territorialisée du développement de l'innovation et des entreprises n'est pas nouvelle. Elle fut abordée par de nombreux économistes évolutionnistes tels que Schumpeter, Marshall et Dorsi. Dans un contexte où l'on observe un déplacement de la demande vers des produits différenciés, l'importance des rendements d'échelle et des effets d'apprentissage sur de grandes séries se trouve remise en cause. Ainsi, l'avantage comparatif d'une localité n'est pas tant relié au potentiel biophysique qu'à la dotation d'une ressource et originale à exploiter de manière intensive. Dans la région du Bas Saint-Laurent, des changements dans la philosophie de développement et des efforts pour améliorer la structure économique des municipalités à problèmes socio-économiques majeurs ont donné naissance à de nouvelles activités (Proulx 1995a). Ces dernières n'ont peut-être pas le mérite de contribuer de façon appréciable à un accroissement général du niveau de vie mais elles fournissent la preuve qu'il y a beaucoup de place pour l'innovation et la créativité. «Elles laissent aussi entrevoir la possibilité de nouveaux modes de gestion et d'utilisation des ressources mieux adaptés au contexte géographique et à la conjoncture économique» (Dugas 1983: 74).

Nos recherches personnelles et enquêtes sur le terrain nous ont permis de répertorier plus de 182 produits, services et projets potentiellement porteurs de développement dans les localités rurales du Bas Saint-Laurent. Elles concernent toutefois les entités dont les perspectives d'avenir apparaissent les plus intéressantes. De fait, seulement 28 micro-projets sont issus des entités de petite taille démographique. Vidées de leurs forces vives, les petites localités se révèlent peu innovantes en raison notamment de la faiblesse de leurs ressources humaines, de leur pauvreté économique et de la médiocrité des revenus. Tout se passe comme si une partie du monde rural ne parvenait pas à tirer profit des nouveaux modes de développement

ou champs d'activités (p.ex. patrimoine, agrotourisme, agroalimentaire) qui pourraient faciliter sa reconversion économique.

Compte tenu de la structure politico-administrative dominante, la créativité, l'innovation et les dynamismes locaux apparaissent de bien faibles moyens pour briser l'étranglement structurel et conjoncturel auquel les localités à problèmes sont assujetties. Les nombreux projets actuellement en cours ne peuvent faire contrepoids aux effets pervers de la logique productiviste dominante. Il s'agit, pour la plupart, d'interventions ponctuelles à portée limitée et incapables d'inverser les grandes tendances qui caractérisent l'économie régionale. Néanmoins, elles témoignent de l'esprit d'innovation, de créativité et d'audace qui anime les résidents des petites localités. Elles laissent également entrevoir l'émergence d'une «nouvelle économie», une économie qui cherche à mettre en valeur et à intégrer les ressources naturelles (p.ex. les terres en culture, les eaux, la qualité de l'air, les forêts, la flore, la faune, les paysages naturels), culturelles (p.ex. les savoir-faire, les traditions orales, culinaires, médicinales, le patrimoine, les productions artisanales), économiques (p.ex. productions industrielles, biens et services directement issus ou associés aux espaces ruraux) et humaines du milieu rural. À long terme, c'est le développement d'un nouveau modèle, d'une «autre économie» qu'il faudra cependant préconiser. «L'économie peut être autre chose que l'économie de marché et la production peut être conçue, organisée et régulée non pas à partir du seul critère du gain et de la rémunération mais aussi à partir des relations sociales dans lesquelles elle s'insère et qu'elle doit respecter» (Cérézuelle 1996: 145).

L'aménagement intégré des ressources pour un développement régional optimal?

Dans le but d'atténuer les problèmes socio-économiques de plusieurs localités de l'Est-du-Québec, certains économistes et planificateurs de l'État ont élaboré au tournant des années 1970 différents plans d'aménagement intégré des ressources. «Ce concept d'aménagement a été considéré tant par la population que par l'État comme une alternative aux problèmes de relocalisation qui s'inscrivaient dans la problématique de développement issue du BAEQ et prônant l'abandon des localités marginales et la concentration des populations dans les villes» (Dugas 1983: 155).

Dans le Bas Saint-Laurent, 29 localités totalisant 57 023 habitants ont profité de ces expériences. Ces dernières, comme nous l'avons vu, ont entraîné la création d'organismes communautaires de développement qui ont tenté d'imposer une nouvelle logique de développement, une «logique de développement démocratique, «anti-mono-poliste», inscrite dans une ruralité non-marginale» (Dionne et Klein 1982: 86). Des interventions ponctuelles relevant principalement des programmes réguliers des différents ministères ont été réalisées à

certaines endroits notamment dans les domaines du tourisme, de l'aménagement forestier et de la diversification agricole. Les résultats furent cependant très mitigés. En fait, aucun de ces organismes n'est parvenu à faire de l'aménagement intégré des ressources ni à rendre opérationnel un plan d'aménagement quelconque. L'objectif se situait davantage au niveau de l'idéal que du possible. De plus, compte tenu du contexte socio-économique, les moyens retenus en terme de programmations et d'engagements fin-anciers étaient inadéquats. Enfin, la volonté politique de changer les choses n'y était pas. Pour toutes ces raisons, les petites localités rurales du Bas Saint-Laurent sont, une fois de plus, demeurées aux prises avec les mêmes problèmes.

Les diverses expériences d'aménagement intégré des ressources ont été effectuées dans le but de favoriser une utilisation maximale et optimale du potentiel agricole, forestier et touristique du Bas Saint-Laurent. Or, cette notion d'optimum est remplie d'équivoque. Elle relève de considérations à la fois subjectives et objectives. En effet, l'optimum des uns n'est pas nécessairement celui des autres. «Ce qu'on appelle optimum peut n'être que les résultats d'un arbitrage, d'une évaluation superficielle ou même d'une perception» (Dugas 1983: 143). Le concept se définit également en fonction des systèmes de valeurs, des classes sociales et des idéologies dominantes. Enfin, l'optimum se décide la plupart du temps bien loin du lieu d'exploitation des ressources.

L'aménagement intégré des ressources a entraîné très peu d'améliorations au niveau de la qualité de vie de la population bas-laurentienne. De plus, cette forme d'aménagement n'a jamais favorisé le développement optimal des ressources, objectif ultime de cette expérience. Elle n'a pas contribué non plus au renforcement de l'armature urbaine ni de l'infrastructure de services des localités marginales. Elle s'est aussi avérée peu efficace en terme de création d'emplois productifs et de réduction du chômage. Les quelques améliorations apportées sont davantage imputables aux modifications survenues au niveau de la conjoncture globale qu'aux interventions initialement planifiées. La complexité et l'imprécision qui entourent le concept de planification associée à la pauvreté des théories de développement économique et des outils méthodologiques pour les régions-ressources concourent à limiter la portée réelle de telles interventions.

Conclusion: Vers une nouvelle dynamique de développement

À l'instar des autres régions de la province, le Bas Saint-Laurent est soumis à une logique productiviste inspirée de l'idéologie néolibérale. Cette idéologie impose sa rationalité marchande dans tous les domaines. Elle met l'accent sur la maximisation du profit, de la productivité et de la rentabilité économique. Ainsi, la concurrence, les profits, les avantages

sociaux et les salaires sont entièrement déterminés par les lois du marché. Le développement devient alors synonyme d'efficacité et de croissance économique. Dans la perspective d'une telle idéologie, une région comme le Bas Saint-Laurent est fatalement condamnée à être «perdante». En effet, à l'intérieur de ce système de production capitaliste, les petites localités rurales du Bas Saint-Laurent ne sont que des foyers d'approvisionnement, des lieux de ponction qui ne peuvent bénéficier que faiblement de la plus-value qui sera ajoutée aux ressources exploitées. Au terme de cette réflexion, nous ressentons la nécessité d'une nouvelle logique de développement. Mais comment la rendre opérationnelle et efficace dans une région dont l'économie est fortement dépendante des ressources naturelles?

Dans une communication présentée à l'occasion du Premier rendez-vous des acteurs de développement local en milieu rural tenu à St-Germain-de-Kamouraska en septembre 1996, l'économiste français, Pierre Nardin, a utilisé une excellente comparaison entre la science physique et cette nouvelle dynamique de développement.

En physique, disait-il, la matière (dans certaines conditions) se polarise lorsqu'elle est traversée par une onde électromagnétique. À cette polarisation s'ajoutent un phénomène de dispersion, lié à la fréquence de l'onde, puis un phénomène d'absorption complexe, sachant que l'absorption est au maximum quand la fréquence de l'onde correspond à la fréquence du dialectique (la matière traitée). Par analogie, le projet global de développement local ne peut prendre force, pérennité, équilibre que s'il est traversé par une onde continue qui est celle d'un projet politique, d'un projet de société solidaire et responsable (Nardin 1997: 82).

Le développement n'est pas seulement une affaire d'expansion économique. Comment peut-on parler de développement s'il ne favorise pas l'épanouissement des individus? «Il faut renoncer à la priorité de la croissance, rechercher d'autres modèles (...) et repenser la solidarité en réencastrant en partie l'économie dans le social» (Cérézuelle 1996: 16). Les valeurs spirituelles et culturelles ne devraient-elles pas inspirer tout projet de développement en milieu rural? «Développer autrement», doit devenir le leitmotiv de ce nouveau modèle de développement. Ceci suppose au préalable que l'État reconnaisse les avantages globaux des localités à problèmes et veuille y consacrer une juste part de ses ressources. On aura beau reconnaître aux communautés rurales un droit d'intervention en matière de développement économique, ce droit restera un vœu pieux s'il n'est pas assorti de moyens de correction vraiment efficaces et décisifs.

Les résidents des petites localités rurales du Bas Saint-Laurent font preuve de beaucoup d'imagination, de créativité et d'innovation. À plusieurs endroits, des succès sont enregistrés, des initiatives percent les résistances. Ces initiatives laissent entrevoir l'émergence d'une

«nouvelle économie», une économie qui cherche à mettre en valeur les ressources naturelles et humaines du milieu rural. Les ressources agroalimentaires et patrimoniales, principales richesses du Bas Saint-Laurent, nous apparaissent autant de créneaux particulièrement porteur d'espoir sur le marché de la nouvelle économie. Malheureusement, la mise en valeur de ces deux ressources se heurtent à des obstacles sur lesquels les milieux ruraux ont très peu d'emprise. Une intervention énergique de l'État en vue de rééquilibrer la distribution spatiale de l'appareil de production et de consommation est devenue nécessaire. Seule une répartition équitable aux niveaux économique, social et politique sera garante d'une intégration des petites localités à la société globale. Il faut reconnaître cependant que les diverses instances gouvernementales ne peuvent faire disparaître tous les problèmes du monde rural. C'est pourquoi, il doit y avoir concertation entre les différents acteurs impliqués dans le développement socio-économique des milieux locaux. Car on ne peut prétendre faire du développement si l'État et les intervenants locaux ne deviennent pas de véritables partenaires. Les différents wagons d'un train ne doivent-ils pas être tirés par une même locomotive?

D'autre part, cette locomotive, pour qu'elle puisse engendrer du développement, doit être munie d'un engin suffisamment puissant. En outre, elle doit être supportée par un réseau ferroviaire en excellente condition. De même, l'exploitation des ressources naturelles, qui constitue la pierre angulaire de l'économie bas-laurentienne, n'est peut-être pas assez puissante pour assurer le démarrage des petites localités rurales. Mais ne serait-ce pas une idéologie axée uniquement sur la productivité et la rentabilité qui constitue l'obstacle majeur à leur développement?

À l'aube du XXI^e siècle, un nouveau défi s'impose. Celui d'élaborer un modèle de développement dont les principales assises reposeront sur des valeurs aussi fondamentales que la justice, la solidarité, la dignité humaine, l'autonomie et la qualité de vie.

Références

Aydalot, P. 1986. *Les milieux innovateurs en Europe*. Paris: Groupe de recherche sur les milieux innovateurs.

Beccatini, G. 1992. «Le district marshallien: une notion économique», dans G. Benko et A. Lipietz (dirs.). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Coll. Économie en liberté. Paris: Presses universitaires de France.

Camagni, R. 1990. *Milieus innovateurs et réseaux transnationaux. Vers une théorie du développement spatial*. Barcelone: Actes du colloque du Groupe de recherche sur les milieux innovateurs - EADA.

Cérézuelle, D. 1996. *Pour un autre développement social. Au-delà des formalismes techniques et économiques*. Coll. Sociologie économique. Paris: Desclée de Brouwer.

Côté, S. 1995. «Les districts industriels, une nouvelle panacée?», dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dirs.). *Et les régions qui perdent...?* Coll. Tendances et débats en développement régional. Rimouski: Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec.

Dionne, H. et J.-L. Klein. 1982. «L'aménagement intégré des ressources: une alternative à la marginalité rurale». *Interventions économiques*, 8: 85-89.

Dugas, C. 1983. *Les régions périphériques. Défi au développement du Québec*. Sillery: Presses de l'Université du Québec.

_____. 1994. «Le sous-développement régional», dans F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (dirs.). *Traité des problèmes sociaux*. Québec: Institut québécois de la recherche sur la culture.

_____. 1996. *L'espace rural canadien*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Favreau, L. et B. Lévesque. 1996. *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Fontane, J.-M. et D.-G. Tremblay (dir.). 1994. *Le développement économique local. La théorie, les pratiques, les expériences*. Saint-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Fortin, A. Et P. Prévost (dir.). 1995. *Virage local. Des initiatives pour relever le défi de l'emploi*. Montréal: Transcontinentales.

Friedmann, J. et W. Olonso. 1969. *Regional Development and Planning*. Cambridge: Massachusetts Institute of Technology Press.

Jean, B. 1988. «La «ruralité» bas-laurentienne: développement agricole et sous-développement rural». *Recherches sociographiques*, 29: 239-263.

_____. 1997. *Territoires d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*. Coll. Science régionale. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.

Julien, P.A. (dir.). 1997. *Le développement régional. Comment multiplier les Beauce au Québec. Coll. Diagnostique*. Sainte-Foy: Institut québécois de recherche sur la culture.

Mandel, E. 1969. «Capitalisme et économie régionale». *Socialisme*, 69: 28-40.

Nardin, P. 1997. «Articulation du développement local à la société globale, Rebâtir les campagnes», dans R. Bouchard et al (dir.). *Des villages et des petites villes pour le XXI^e siècle*. Actes du 1er rendez-vous des acteurs du développement local en milieu rural tenu à Saint-Germain-de-Kamouraska du 19 au 22 septembre.

Newman, L. et al. 1996. *Community Economic Development; An Approach for Urban-based Economies*. Winnipeg: University of Winnipeg, Institute of Urban Studies.

Office de la planification et de développement du Québec. 1978. *La problématique de l'Est-du-Québec - région 01*. Coll. Les schémas régionaux. Québec: Gouvernement du Québec.

Pecqueur, B. 1996. *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. Coll. Géographie en liberté. Paris: L'Harmattan.

Proulx, M.-U. 1995a. «La nouvelle économie et les petits milieux locaux du Québec». *L'Action nationale*, 85: 14-24.

_____. 1995b. «Milieux innovateurs et développement au Québec», dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx, *Et les régions qui perdent...?* Coll. Tendances et débats en développement régional. Rimouski: Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est-du-Québec.

Simard, M. 1996. «Le défi du développement socio-économique local et régionale au Québec». *L'Action nationale*, 86: 67-83.

Tremblay, D.-G. 1998. «Partenariat, coopération et imbrications locales: une analyse des limites et des perspectives fondée sur les résultats d'une enquête menée au Québec», dans M.-U. Proulx (dir.). *Territoires et développement économique*. Coll. Villes et entreprises. Paris: L'Harmattan.

Vachon, B. 1991. *Le développement local: théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Boucherville: Gaétan Morin éditeur.